



PROCES VERBAL
Du
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 01 MARS
A 19H

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRESENTS : M. COUSINEY, M. DAULON, M. FAVREAU, M. BILLION, M. LORRIOT, M. MACEDO, MME LECOEVRE, MME BENNAMIAS, MME DUBERGEY, MME BEYNEIX, MME CREPEAU, MME LABAT-DUBOIS.

ABSENT(E) S : MME BAISSAS

Madame Laure BEYNEIX a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 19H10.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 08/02/2022 est validé à l'unanimité.

D 2022 10 : DELIBERATION : PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL FESTY PIAN

Monsieur Le Maire a reçu de la part de l'association Festy Pian, une demande de participation financière de 1300€ pour l'ensemble des manifestations de l'année ainsi que de 2000€ pour le feu d'artifice prévu pour la fête du village, soit un total de 3300€.

Sur demande de Mr LORRIOT, Mr GRETHEN, président de Festy Pian précise que les dépenses prévues par Festy Pian pour 2022 s'élèvent à 25 000€.

Est soulevé le fait que les associations Piannaises perçoivent déjà une subvention annuelle et qu'il ne serait pas équitable d'accorder un supplément à une et pas aux autres. Il est également mis en avant que les manifestations proposées sont à destination de l'ensemble de la population et a pour but d'animer la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité la participation financière de la mairie à hauteur de 3300€

D 2022-11 : DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DU CLECT

Mme LECOEVRE informe le conseil que la CLECT s'est réunie le 25 novembre 2021 et a approuvé le rapport portant sur les points suivants :

1. Evaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire au SDIS : imputation sur l'attribution de compensation des communes, à compter de 2022 au prorata de la population, de la demande de contribution complémentaire du SDIS. Il est rappelé qu'en contrepartie de cette participation complémentaire, le SDIS réalise gratuitement au profit des communes, le contrôle des bornes incendie.

2. Evaluation financière du retour aux communes des bibliothèques de Bieujac et Mazères (augmentation de l'attribution de compensation de 1797€ pour Mazères et 776€ pour Bieujac)

3. Evaluation financière du retour aux communes des bâtiments de l'école de musique de Noaillan et Préchac : pas de restitution financière aux communes car aucun transfert financier n'ayant été réalisé initialement au profit de la CDC.

Mr Le Maire invite le conseil à approuver le rapport de la CLECT. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Subvention ACP (Action Collective de Proximité) : Cette subvention peut être attribuée pour venir en aide aux entreprises de moins de 10 salariés. Pour en faire la demande, il faut se rapprocher de la CDC du Sud Gironde. Il faut mettre l'information sur le site et ne pas hésiter à en parler autour de nous.
- Ukraine amitié : Une chaîne de solidarité s'organise et nous vous remercions pour le soutien que vous pourrez apporter à l'Ukraine. L'association UKRAINE AMITIE organise une collecte de matériel médical, médicaments, produits de nécessité etc. Un point de dépôt pour la commune de Pian sera communiqué très prochainement. Information à relayer sur le site de la mairie.
- Mr Le Maire nous informe avoir participé à une réunion organisée le vendredi 25 février, en présence de Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde, Jean Galand, vice-président du Conseil départemental en charge des mobilités de la Gironde, Francis Zaghet, président de la communauté des communes du Réolais en Sud Gironde, Cédric Gerbeau, maire de Saint-Macaire, Stéphane Denoyelle, maire de Saint-Pierre d'Aurillac, Matthias Robine, maire de Saint-Martin de Sescas, et Nicolas Tarbes, conseiller départemental du canton de l'Entre deux mers au sujet de la passerelle Beaupommé à St Pierre d'Aurillac et de la voie verte. Il a été décidé la réalisation des travaux sur les piliers de la passerelle pour 100 000€ ainsi que la sécurisation pour les piétons et cyclistes de la voie verte avec notamment la réfection du chemin des Sables. Une demande d'aide financière a été demandée au département.
- Mr Le Maire nous informe avoir rencontré Mr Commun, Mr Gerbeau, Mr Capelli élus de la mairie de St Macaire ainsi que le Président des Bleuets Macariens au sujet du mur en parpaings érigé à la place du tourniquet donnant accès au stade sans en avoir informé la mairie de Pian sur Garonne. Mr Le Maire précise que lors des précédentes réunions au sujet des dégradations du stade et des tribunes, l'hypothèse de faire un mur avait été soulevée mais pas actée. La question sera donc abordée au prochain conseil communautaire.
- Des estimations ont été demandées concernant la maison qui va être mise en vente en face de la mairie alors qu'au dernier conseil municipal, il avait été décidé de ne rien faire tant que la vente ne serait pas officielle. Une partie du conseil a fait part de son mécontentement face à cette demande.
- Retour de la réunion du 28/02/22 : Retours de Mr Billa :
 - Le dossier concernant les ateliers est bientôt finalisé. L'ouverture de celui-ci devrait être fait courant juin.
 - Les algécos : Il manque les plans de façade avec les côtes, Mr Daulon s'en occupe.
 - Travaux :
 - o Mr Cosson ne répond pas pour changer les panneaux de la salle des fêtes. Est-ce que la mairie le met en demeure ?
 - o Le préau de la cour d'école ne pourra pas être réalisé cet été. Est-ce que l'on engage tout de même l'agrandissement de la cour qui ne nécessite pas l'intervention d'un architecte ?
- Les élections présidentielles approchent donc nous devons organiser la tenue des bureaux de votes.
- Fin août, la mairie devra déposer son rapport social unique sur la plateforme prévue à cet effet. Celui-ci sera étudié par le centre de gestion.
- Attention des vols ont été recensés sur la commune.
- Fin mars, la municipalité ira à la rencontre de la population du coin Penot.

La séance est levée à 20h.